

France : La commission des affaires sociales a approuvé la dispensation par le pharmacien de certains médicaments à prescription obligatoire

Abderrahim DERRAJI - 2019-03-14 17:26:46 - Vu sur pharmacie.ma

L'amendement proposé par Thomas Mesnier député de LREM et permettant aux pharmaciens de dispenser certains médicaments à prescription obligatoire, a été largement approuvé, le 13 mars 2019, par les membres siégeant à la commission des affaires sociales. Mais il ne s'agit que d'une première étape. Cette amendement sera discuté, à partir du 18 mars, par l'Assemblée nationale. Cette proposition de Thomas Mesnier permet au pharmacien de dispenser certains médicaments nécessitant une prescription en procédant à un simple entretien avec le patient et en s'aidant d'arbres décisionnels préalablement établis et validés par la Haute Autorité de santé (HAS). D'après le rapporteur LREM, la liste des médicament traitant des maladies bénignes sera fixée par un arrêté. Les pharmaciens devront suivre une formation sur les protocoles et devront également informer le médecin traitant, notamment à travers le dossier médical partagé. L'Ordre national des pharmaciens et l'Association nationale des étudiants en pharmacie de France ont accueilli avec satisfaction l'avancement de ce dossier qui va, comme l'a rappelé Alain Delgutte, président de la section A de l'Ordre des pharmaciens apporter une réponse aux Français qui se retrouvent dans l'impossibilité de consulter un médecin dans un délai raisonnable.

Comme on pouvait s'y attendre, le Syndicat de médecins généralistes « MG France » a d'ores et déjà fait savoir qu'en cas d'adoption définitive du texte en question, il s'opposerait à la rédaction des protocoles. Affaire à suivre